

**Convention locale type d'utilisation de l'abattement de TFPB
Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
(Article 1388 bis du CGI)**

Conclue entre :

- d'une part, Maisons & Cités, représenté par Monsieur Jean François CAMPION, Directeur Général
ci-après dénommé l'organisme Hlm,
- d'autre part, la commune de BULLY, représentée par Monsieur François LEMAIRE, Maire.

Préambule :

La présente convention d'utilisation de la TFPB est liée à la convention-cadre locale type d'utilisation de l'abattement de taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires (QPV) de la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (art. 1388 bis du CGI) signée le 26 Décembre 2017 par l'Etat représenté par Mr SUDRY, Préfet du Pas-De-Calais, la CALL représentée par son Vice-Président Monsieur Alain BAVAY et Maisons et Cités représentée par son Directeur Général Dominique Soyer.

L'abattement de la TFPB sur les patrimoines situés dans les QPV permet aux organismes Hlm de financer, en contrepartie, des actions de renforcement de la qualité urbaine aux locataires ou des dispositifs spécifiques au quartier. Cet abattement est temporaire ; il est prolongé jusqu'en 2023 par la loi de finances 2022 et vise spécifiquement à financer les actions mises en place par les organismes Hlm au service des locataires des QPV.

L'utilisation de l'abattement TFPB s'inscrit dans les démarches de gestion urbaine de proximité existantes ou à venir.

Le quartier QPV concerné par la présente convention est le quartier des Brebis.

Accusé de réception en préfecture
062-216201863-20221214-2022-116-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Programme d'actions

Maisons & Cités s'engage auprès de la Commune, qui l'accepte, à mettre en œuvre sur le site en QPV, les actions entreprises pour améliorer les conditions de vie des habitants décrites ci-après :

AXES	ACTIONS SPECIFIQUES	LIBELLE ACTION	REPORT 2022 EN 2023	CALENDRIER 2023	DEPENSE PREVISIONNELLE	FINANCEMENT BAILLEUR	AUTRE FINANCEMENT	DEPENSE VALORISEE TFPB
7. Animation, lien social, vivre ensemble.	7.1 soutien aux actions favorisant le "vivre ensemble"	Amélioration du cadre de vie et du lien social	x		2000	2000		2000
5. Tranquillité Résidentielle	5.1 dispositif tranquillité	agir sur la tranquillité résidentielle et sur la cohésion sociale par de la Médiation urbaine et scolaire		x	37198	37198		37198
7. Animation, lien social, vivre ensemble.	7.4 actions d'insertion	Amélioration du cadre de vie par le biais d'un chantier d'insertion.	x		2250	2250		2250
total					41448	41448		41448

Fait à Bully les Mines en double exemplaires originaux

Le 14 Décembre 2022.

Pour Maisons et Cités
Directeur Général

Pour la commune de Bully les Mines
Le Maire,
François LEMAIRE.



Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 Décembre 2022

Accusé de réception en préfecture
062-216201863-20221214-2022-116-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022